

Vous avez ci-joint, l'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat du 26 janvier 2022.

fichiers:



[Télécharger 2021-01-26_signatures_os_fp_psc.pdf](#) (1.37 Mo)

Public: [Protection sociale Complémentaire](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDE](#)

Leave this field blank
